

L'Est, « poubelle nucléaire » de la France ?

mardi 9 septembre 2008, par [KEMPF Hervé](#) (Date de rédaction antérieure : 26 août 2008).

Depuis quelques semaines, l'Etat sonde 3 000 élus locaux pour choisir un site d'enfouissement de déchets radioactifs. Beaucoup hésitent face à cet investissement écologiquement risqué.

MEUSE ET HAUTE-MARNE ENVOYÉ SPÉCIAL

« *Cela m'est tombé dessus, comme ça, un jour de juin. Jusque-là, je n'en avais jamais entendu parler.* » Comme 3 114 autres maires dans vingt départements, Gilbert Vallot, le premier magistrat de Briaucourt, en Haute-Marne, a reçu avec perplexité, au début de l'été, une lettre du préfet, puis un dossier de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs). On l'informait que sa commune se situait dans une zone géologique propre à accueillir un enfouissement de déchets radioactifs à « *faible activité et à vie longue* », dits FAVL. Dans plusieurs départements de la France rurale - Lot, Indre, Seine-Maritime, Nord -, l'Andra a identifié les zones argileuses stables qui conviendraient, mais c'est dans l'est du pays, en Lorraine et en Champagne, que se trouvent les couches géologiques appropriées les plus vastes.

Les FAVL regroupent des déchets issus du radium et d'autres en graphite radioactifs produits par les centrales nucléaires de la filière française graphite-gaz opérationnelle dans les années 1960 et 1970. Ils sont relativement peu radioactifs, mais leur nocivité court sur plusieurs milliers d'années, voire 300 000 ans pour un de leurs éléments, le chlore 36. Le stockage est censé se remplir entre 2019 et 2040, après quoi il serait « *sous surveillance* » pour une durée... indéfinie.

L'est du bassin parisien accueille déjà, dans une famille de déchets radioactifs qui n'en finit plus de grandir, un centre de stockage de déchets très faiblement radioactifs, à Morvilliers (Aube), un centre de déchets radioactifs à vie courte, dans la forêt de Soulaines (Aube), le laboratoire d'étude des déchets très radioactifs à vie longue à Bure (Meuse). La région développe, à contrecœur ou avec fatalisme, selon les interlocuteurs, une spécialisation de « poubelle nucléaire » de la France.

Dans son dossier de promotion, l'Andra met en avant l'intérêt économique du stockage des FAVL, qu'elle tend à présenter comme une activité industrielle comme une autre : « *Ce projet constitue une véritable opportunité de développement économique* », écrit l'Agence. Dans des départements qui se sentent en perte de vitesse, l'argument porte. A Gondrecourt-le-Château (Meuse), par exemple, l'usine de meubles Meuse Omni Style témoigne des difficultés industrielles de la région : fin 2004, la direction avait annoncé que le nombre d'emplois devait passer de cinq cents à cent. « *Je ne vous raconte pas le triste Noël que nous avons passé* », dit Stéphane Martin, le jeune maire du chef-lieu de canton. « *Je ne vois pas comment créer de l'emploi à Gondrecourt. Alors les cinquante emplois que promet l'Andra pendant quelques décennies, je les prends !* »

Gondrecourt, démarchée par l'Agence, est située à 8 km du laboratoire de Bure et peut déjà apprécier les retombées financières de celui-ci : 550 000 euros de taxes et reversements départementaux qui forment près du tiers du budget communal. « *Si les FAVL viennent sur notre commune, je les justifierai comme un outil industriel*, poursuit l'édile. *Il faut casser la sinistrose qui*

« règne ici, retrouver un dynamisme sur la commune, donner l'envie de réussir aux jeunes. »

Il énumère ce qu'il envisage de faire : *« Des logements de standing, étendre le parc locatif pour accueillir une nouvelle population, l'assainissement collectif, des services culturels, sportifs. Et puis, je voudrais refaire la place de l'Hôtel-de-Ville : telle qu'elle est aujourd'hui, elle n'est pas digne d'un chef-lieu. »* La situation n'est cependant pas désespérée : Gondrecourt-le-Château compte 1 300 habitants, un tissu artisanal très actif et s'enrichit de citoyens qui s'installent ici - le prix de l'habitat est plus faible qu'en ville - pour aller travailler à Nancy, à 45 minutes.

Une situation comparable à celle de Briaucourt (Haute-Saône), située près de Chaumont, et dont le maire, pourtant, adopte un point de vue diamétralement opposé. La commune de 250 habitants a perdu des exploitations agricoles dans les vingt dernières années, et l'usine des forges de Bologne, spécialisée dans l'équipement aéronautique, dans la commune voisine de Bologne, fournit beaucoup moins d'emplois que naguère. *« Mais des jeunes commencent à s'installer chez nous, c'est nettement moins cher qu'à Chaumont, à 15 km »,* dit le maire, Gilbert Vallot. *« On essaye de développer le tourisme : il y a ici des lieux de chasse, de pêche, de randonnée, une vraie qualité de vie. On a des atouts, il ne faut pas les détruire. Quelle image un dépôt de déchets nucléaires nous donnerait-il ? Est-ce que vous achèteriez une maison dans une commune où se trouve un stock de déchets nucléaires, vous ? »* L' élu doute des retombées économiques : *« Si vous lisez le dossier, vous voyez qu'on finit avec cinq emplois permanents, pour la surveillance. »*

L'Andra est bien consciente du problème. *« Parler de déchets radioactifs n'est jamais très porteur, reconnaît François Chastagner, son directeur industriel. Nous apportons une perturbation dans les territoires d'accueil. Notre devoir est de les écouter, de décrire ce que va représenter le projet en termes de flux de nuisances, mais aussi ce qu'il va apporter. C'est une activité sans risque de délocalisation. Il y a peu d'industries qui possèdent un carnet de commandes assuré pour soixante ans. »*

Mais la question a aussi une dimension éthique incontournable. *« J'ai un petit-fils, je ne me vois pas engager ma commune, engager les générations futures, dans quelque chose qui durera 300 000 ans, explique Gilbert Vallot. Qui peut garantir que l'on retiendra la radioactivité pendant une telle période ? Je n'y crois pas. On a reçu le dossier, et juste après, il y avait les incidents radioactifs au Tricastin. L'homme fait toujours des erreurs. »* Stéphane Martin voit les choses autrement : *« Cent mille ans, on ne se rend pas compte. Déjà deux mille ans me paraissent énormes. Mais je suis optimiste de nature : il y a cinq cents ans, on ne connaissait pas le nucléaire. La science peut progresser, transformer les déchets. C'est pour ça qu'il faut garder ouverte l'option de la réversibilité. »*

Avantage ou nuisance économique ? Responsabilité à l'égard des générations futures ? Difficile de trancher. Il reste à ouvrir largement le débat, et pas seulement au niveau des élus. *« L'Etat essaye de ne pas en parler, parce que quand les gens sont au courant, ils réfléchissent et deviennent opposés »,* dit Gilles Desnouveaux, maire de Reynel (Haute-Marne), sollicité pour les FAVL et qui refuse le projet.

Nombre d'incertitudes scientifiques entourent le dossier, dont l'Andra n'a pour l'instant pas clairement informé les élus. Dans son rapport annuel rendu en juin, la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs souligne que la réalisation d'un stockage de FAVL ne sera pas aussi simple qu'il y paraît : *« On disposera de délais brefs pour jauger les performances d'un site, concevoir un stockage, conduire des études de sûreté et préciser l'inventaire que le site peut accueillir, écrit la Commission. Certaines connaissances risquent donc d'être encore mal consolidées à ce stade et de laisser place à des marges d'incertitude qu'on n'aura pas eu le temps de réduire significativement, ce qui devra*

inciter à une attitude prudente. »

Pour les communes qui s'engageraient dans les FAVL, de longues années d'incertitude, de changement, mais aussi de malaise, s'annoncent.

CHRONOLOGIE

FIN 2008 : l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) proposera au gouvernement une présélection de 2 ou 3 sites, parmi les communes ayant manifesté un intérêt pour le projet de centre de stockage de déchets radioactifs de faible activité à vie longue.

2009-2010 : des investigations géologiques seront menées sur les sites présélectionnés tandis que des consultations publiques seront organisées.

2011-2015 : des études de conception et de sûreté seront effectuées, au terme desquelles l'Andra déposera une demande d'autorisation de création (DAC) du centre de stockage. Cette DAC suivra un long chemin administratif, passant notamment par le gouvernement et l'Autorité de sûreté nucléaire.

2015-2019 : si l'autorisation est accordée, les travaux de construction des installations commenceront en 2015, de manière à mettre en service les premiers ouvrages de stockage en 2019.

2019-2040 : exploitation du centre de stockage.

2040- ? : le centre fermera ses portes aux alentours de 2040, date à laquelle il entrera en phase dite de « surveillance », pour une durée indéterminée.

P.-S.

* Article paru dans le Monde, édition du 27.08.08. 26.08.08 | 14h47 • Mis à jour le 08.09.08 | 14h58.